

# ATTESTATION DE PRÉSENCE ET D'ÉMARGEMENT CDD

(original à retourner au Fongecif)

**IMPORTANT** : Adresser une copie de ce document dûment complété à l'entreprise uniquement si le stagiaire réalise la formation pendant son temps de travail.

<b>N° DOSSIER :</b>					
<b>MOIS :</b>					
Date	Matin		Après-midi		Total heures par jour
	Heures	Signature stagiaire	Heures	Signature stagiaire	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
Total présence en heures :			En centre :		
			En entreprise :		
Total présence en jours :			En centre :		
			En entreprise :		

<b>STAGIAIRE</b>
Nom.....
Prénom.....
Intitulé de la formation.....
Date de début / /      Date de fin / /

<b>CACHET DE L'ORGANISME DE FORMATION</b> (obligatoire)
Personne à contacter.....
Tél : .....
E-mail : .....
Date : / /      Signature :

<b>STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE</b> (Joindre la convention de stage)
Du ..... au .....
Du ..... au .....
Nom de l'entreprise.....
CP.....Ville.....

<b>INTERRUPTION DE FORMATION</b> (congés, maladie, fermeture du centre, etc...)
Du ..... au .....
Motif .....

<b>Réservé FONGECIF</b>
<b>Aide à la mobilité :</b>
<b>Nombre de jours : .....X.....€ (forfait)</b>

## ATTESTATION DE PRESENCE CDD

Cette attestation de présence est téléchargeable sur notre site internet [www.fongecif-grandest.org](http://www.fongecif-grandest.org)

**Vous devez impérativement faire remplir cette attestation par l'Organisme de Formation (OF) en heures. Vous devez la signer par demi-journée, la vérifier et la faire signer par l'OF. Enfin, vous devez la transmettre avant le 3 de chaque mois au Fongecif Grand Est / Pôle territorial de REIMS :**

**Par mail :** [reglementcdd@fongecif-grandest.org](mailto:reglementcdd@fongecif-grandest.org)

**Par courrier :**  
Fongecif Grand Est  
Pôle territorial de REIMS  
Service Gestion  
33 bis rue Hincmar  
CS 30046  
51725 REIMS CEDEX

**Nous contacter :** 03 26 03 10 10 - dites "gestion"



**Si cette attestation n'est pas en possession du Fongecif le 3 du mois, le Fongecif ne pourra pas vous verser votre rémunération.**

## NOTICE TECHNIQUE DE L'ATTESTATION DE PRESENCE

### **Vous devez impérativement :**

- 1) Utiliser, chaque mois, l'attestation de présence du Fongecif,
- 2) Indiquer le nombre d'heures de présence, par demi-journée, en formation théorique et en stage pratique en entreprise,
- 3) Compléter toutes les cases de l'attestation (interruption de la formation, stage pratique en entreprise...),
- 4) Indiquer, en cas de stage pratique, les coordonnées de l'entreprise et nous faire parvenir une copie de la convention de stage,
- 5) Pour les formations avec heures de projet tuteuré, heures en FOAD, l'organisme de formation doit indiquer le détail de ces heures.

**Toute attestation de présence ne remplissant pas ces critères sera retournée à l'organisme de formation pour modification.**